



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
Stationnement et circulation
"cérémonie au LMA"

N° 579/2025 – Réglementation

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu les dispositions du Code de la Route ;
Vu les dispositions du Code Pénal ;
Vu la demande présentée par le capitaine Frédéric Chatelard officier supérieur adjoint du Lycée militaire d'Autun ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement de la *"cérémonie militaire de rentrée scolaire"*, du 19 septembre 2026 à Autun ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le samedi 19 septembre 2026 de 6h00 à 14h00, le stationnement est interdit rue des Enfants de Troupe des deux côtés de la rue.

Article 2 : Le samedi 19 septembre 2026 de 7h30 à 13h30, le stationnement est interdit :
- sur la totalité du parking de l'Hexagone ;
- avenue Jules Basdevant sur les emplacements en épis ;
- sur les emplacements bus, à proximité du Passage Diviciac et réservés aux cars des élèves du Lycée militaire.

Article 3 : Le samedi 19 septembre 2026 entre 10 h 00 et 10 h 30, la circulation sera régulée au départ de la salle de l'Hexagone jusqu'à l'entrée du portail d'honneur du Lycée militaire d'Autun le temps du déplacement du cortège qui remontera derrière la fanfare à la fin de la cérémonie ;

Article 4 : toute infraction à la présente réglementation sera constatée et poursuivie conformément à la Loi.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de gendarmerie d'Autun, Monsieur le commandant de la compagnie d'incendie et de Secours d'Autun, la Direction des Services Techniques de l'Autunois, les organisateurs, la Police Municipale, et les agents placés sous leurs ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : **28 AOUT 2026**

Autun, le 26 août 2026

Le Maire,

Vincent CHAUVIN

